

**Applicable au 01/01/2025**

**HONORAIRES DE GESTION**

PRESTATIONS INCLUSES				Coût hors forfait
<b>En % TTC de l'encaissement</b>			<b>7,95 %</b>	
Mise en place du mandat de gestion			●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations			●	
Délivrance des quittances et reçus			●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable			●	
Révision des loyers			●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)			●	
Décompte lors du départ du locataire			●	
Gestion des provisions pour charges			●	
Tenue de la comptabilité propriétaire			●	
Acompte mensuel des fonds perçus			●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 68 du décret du 20/07/72)			●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception			●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation			●	
Demande de devis pour travaux			●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC			●	
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)			●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers			●	
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle			●	
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 3.000 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle			●	
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)			●	
Consultation des comptes par internet 24h/24			●	
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)			○	70 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds			○	250 € TTC
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux			○	Taux horaire 70 € TTC
Congé pour vente			○	350 € TTC
Honoraires exceptionnels liés à l'établissement et aux formalités constitutives du compromis de vente dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du locataire loi Pinel baux commerciaux uniquement.			○	1000 € TTC + 30% du montant du loyer annuel

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%